CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION ORDINAIRE OEA/Ser.P

Du 10 au 12 novembre 2021 AG/INF. 739/21

Guatemala, République du Guatemala 9 novembre 2021

SESSION VIRTUELLE Original: espagnol

A V I S

(Informations à fournir par les délégations en prévision de la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale)

Le Secrétariat du Conseil permanent présente ses compliments aux délégations et leur rappelle quelques éléments logistiques qu’elle leur saurait gré de bien vouloir considérer :

**ENTRÉE DANS LES RÉUNIONS VIRTUELLES**

* Les délégués dûment accrédités entrant dans les salles virtuelles, ainsi que les orateurs, recevront un message de KUDO (support@kudoway.com qui leur demandera de créer un mot de passe afin d’accéder à la salle virtuelle par cette page web : http://www.oas.org/es/51ag/webcast.asp.

**RETRAITE DES CHEFS DE DÉLÉGATION AVEC LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT**

* Les délégations doivent indiquer au Secrétariat (51AGOEA@oas.org) **au plus tard le mercredi 10 novembre** le nom de la personne dûment accréditée et désignée qui participera à la retraite virtuelle des chefs de délégation avec le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint le 11 novembre à 14 h 00.

**ÉLECTIONS**

* Les délégations doivent indiquer au Secrétariat (51AGOEA@oas.org) au plus tard le **mercredi 10 novembre** le nom de la personne dûment accréditée et désignée qui votera lors des élections qui auront lieu en personne le 12 novembre à 9 h 00 dans la Salle des Amériques.

**INTERVENTIONS PRÉENREGISTRÉES**

* Les délégations qui choisissent d'envoyer des interventions préenregistrées pour le Dialogue des chefs de délégation doivent les envoyer au Secrétariat (51AGOEA@oas.org) au plus tard le **mercredi 10 novembre**, afin de vérifier les aspects techniques respectifs.
* La vidéo doit avoir une durée maximale de 6 minutes, en format mp4, résolution 720p ou 1080p et fréquence de trame de 30 ou 60 Hz.

**ACCÈS AU BÂTIMENT PRINCIPAL DE L'OEA**

* Pour les États membres qui prévoient de se connecter aux séances plénières depuis la Salle des Amériques **à partir du 11 novembre**, la capacité maximale par délégation est de deux (2) personnes.
* Chaque délégation doit informer le Secrétariat (51AGOEA@oas.org) de sa présence dans la Salle des Amériques.



AG08405S01